



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 mai 2014 à 13 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Jean A. Lalonde, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Paul Herrbach, maire de la ville de L'Île-Cadieux;
M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt;
Mme Aline Guillotte, mairesse de la municipalité de Sainte-Marthe;
M. Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe;
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion;
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac.

Sont également présents monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Est absent monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette.

Est vacant un siège du secteur 4.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 14-05-14-01

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'ouvrir** la séance à 13 h 6.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 14-05-14-02

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTIONS

3.1. CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le préfet accueille madame Jeannine Allard, présidente, et monsieur Normand Chevrier, trésorier, pour leur remettre une subvention au montant de neuf-mille-neuf-cent-quarante-six dollars et cinquante cents (9 946, 50 \$) pour le fonctionnement du centre.

Monsieur Guy Pilon prend son siège à 13 h 9.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2014 : ADOPTION

CA 14-05-14-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2014 tel que présenté.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 14-05-14-04

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'adopter** la liste MRC 14-05-14.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 14-05-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

6.1.2. FONDATION DE L'HÔPITAL DU CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS) DE VAUDREUIL-SOULANGES : ENTÉRINEMENT D'UN DON

Le directeur général explique la demande pour l'entérinement d'un don à la fondation de l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux de Vaudreuil-Soulanges.

CA 14-05-14-05

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'entériner** un don de mille dollars (1 000 \$) à la Fondation de l'hôpital du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges.

Le vote est demandé. Monsieur Claude Pilon vote contre cette proposition. Le résultat du vote est favorable.

Proposition adoptée.

6.1.3. ACHATS

Aucun sujet traité.

6.1.4. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

6.1.4.1. CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA VALLÉE-DU-HAUT-SAINT-LAURENT : DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Monsieur le directeur général rappelle la demande de subvention du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT la demande du Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au fonds général;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-06

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'accorder** une subvention de mille-cinq-cents dollars (1 500 \$) au Centre d'études supérieures de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent afin que le centre continue de soutenir la poursuite du développement de l'enseignement universitaire sur le territoire.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1. ENTENTE D'UTILISATION DES DONNÉES AVEC L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE (AFM) : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) possède des données relatives sur les écosystèmes forestiers exceptionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) est le seul organisme régional autorisé à procéder aux transferts des données à un tiers selon l'entente relative au partage de l'information géographique signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE ces données aideront à la planification territoriale;

CONSIDÉRANT QU'aucun frais n'est associé à cette entente;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'autoriser** le directeur général à signer l'entente avec l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) pour la transmission et l'utilisation de données relatives aux écosystèmes forestiers exceptionnels.

Proposition adoptée.

6.2.2. DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CANALISATION PAR LE GROUPE HARDEN DANS LA BRANCHE 4 DU COURS D'EAU DAGENAI-BESNER : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Harden du 14 avril 2014 pour l'installation d'un ponceau de vingt-deux (22) mètres de longueur sur une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner dans la Ville de Vaudreuil-Dorion pour leur accès par l'Avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus, ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** le *Groupe Harden* à procéder à l'installation de la canalisation d'une section de la branche 4 du cours d'eau Dagenais-Besner dans la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

6.2.3. LETTRES PATENTES DE LA MRC : MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE les lettres patentes constituant la MRC de Vaudreuil-Soulanges sont entrées en vigueur le 14 avril 1982;

CONSIDÉRANT QU'une première modification aux lettres patentes est entrée en vigueur le 11 décembre 1991;

CONSIDÉRANT QU'une seconde modification aux lettres patentes est entrée en vigueur le 2 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les articles 2010.39 et ss. de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT les quatre (4) secteurs de nomination des membres du comité administratif représentant la population de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs 1 et 2 représentent les municipalités à caractère rural et les secteurs 3 et 4 les municipalités à caractère urbain;

CONSIDÉRANT QUE la volonté des élus de la MRC est que les postes à la préfecture et à la préfecture suppléante représentent respectivement le caractère rural et le caractère urbain du territoire de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC de demander au gouvernement du Québec de modifier les lettres patentes, par décret, afin :

- **d'indiquer**, dans le cas où le poste de préfet est occupé par un maire des secteurs 1 ou 2, que le poste de préfet suppléant doit être occupé par un maire des secteurs 3 ou 4;
- **d'indiquer**, dans le cas où le poste de préfet est occupé par un maire des secteurs 3 ou 4, que le poste de préfet suppléant doit être occupé par un maire des secteurs 1 ou 2;

que le directeur général **soit mandaté** pour signer l'ensemble des documents nécessaires relatifs à cette demande et d'obtenir un décret en ce sens.

Proposition adoptée.

6.2.4. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES : DÉPÔT D'UN PROJET

Monsieur le préfet accueille madame Nadine Ethier, directrice des opérations à la MRC, afin de donner des explications relatives au nouveau règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires aux membres.

Conformément à l'article 445 alinéa 4 du *Code municipal du Québec*, un avis donné par le directeur général et secrétaire-trésorier sera envoyé dans les délais aux membres du conseil afin de permettre l'adoption du règlement lors de la prochaine séance ordinaire du conseil en mai. L'avis donné sera accompagné du règlement proposé.

Monsieur Yvan Cardinal prend son siège à 13 h 26.

6.2.5. LA GRANDE ÉVACUATION 2013 – CONVENTION ÉTABLISSANT LES DROITS D'AUTEUR : AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet « La Grande Évacuation 2013 », activité dans le cadre de la semaine de prévention des incendies;

CONSIDÉRANT QUE les Hebdos du Suroît ont conçu, créé et mis en œuvre une vidéo pour ce projet, et ce, gratuitement;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Paul Herrbach** et résolu **d'autoriser** le directeur général à signer une convention établissant les droits d'auteur des Hebdos du Suroît pour la conception, la création et la mise en œuvre d'une vidéo dans le cadre de la semaine de prévention des incendies qui s'est tenue du 6 au 12 octobre 2013.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

6.2.6. TRIBUTAIRE NATUREL DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN : AUTORISATION D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT la récente demande de creusage d'un tributaire naturel de la rivière Quinchien par *Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c.* pour réaliser des travaux en 2014 afin de rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau exutoire à leurs fossés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder rapidement à des travaux d'entretien du cours d'eau Tributaire naturel de la rivière Quinchien situé à l'ouest de l'autoroute 30, face à la sortie Henry-Ford;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à moins de vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'il faut ajuster les sommes nécessaires au poste budgétaire 02 46000 419 dans le bassin numéro 7 représentant les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion puisque ces travaux n'étaient pas prévus au budget 2014;

CONSIDÉRANT QU'un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour réaliser des travaux d'entretien puisque le cours d'eau n'a jamais été aménagé;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-11

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC à procéder aux travaux d'entretien du Tributaire naturel de la rivière Quinchien; **d'affecter** les sommes nécessaires au poste budgétaire 02 46000 419 dans le bassin numéro 7 représentant les municipalités des Cèdres, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion et **d'autoriser** madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau de la MRC, à signer la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Proposition adoptée.

6.3. BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

8.1. TECHNICIENNE EN GÉOMATIQUE : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le contrat de travail à durée déterminée de la technicienne en géomatique qui se terminera le 16 mai 2014;

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience interne et externe de la candidate;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12 000 141 – 6%
- 02 13 000 141 – 2%
- 02 61 000 141 – 5%
- 02 69 000 141 – 60%
- 02 22 000 141 – 2%
- 02 29 000 141 – 2%



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- 02 70 200 141 – 2%
- 02 46 000 141 – 2%
- 02 40 000 141 – 2%
- 02 45 400 141 – 10%
- 02 59 000 141 – 2%
- 02 32 000 141 – 5%

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de prolonger** de sept (7) jours le contrat de travail à durée déterminée de madame Pepita Alicia Coll-Cardenas Matta à titre de technicienne en géomatique, pour la période du 19 mai 2014 au 28 mai 2014, 35 heures par semaine, selon la classe 5, échelon 3 (taux horaire : 24,52 \$) de la convention collective et **d'autoriser** le directeur général à signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

9. SÉCURITÉ

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1. DÉPÔT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR L'ÎLE PERROT : SUIVI DU DOSSIER

Le préfet accueille madame l'agente de développement en environnement pour le suivi du dossier relatif au dépôt des matières résiduelles sur l'île Perrot.

On discute des deux propositions envisagées, soit une remise à neuf pour une estimation d'environ 73 000 \$ et l'optimisation des infrastructures actuelles pour une estimation d'environ 33 000 \$.

Un projet pilote à ce site serait envisagé pour la cueillette des résidus domestiques dangereux (RDD) conditionnel à l'acceptation des coûts d'une douche et d'une douche oculaire par la Ville de Pincourt.

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE ce lieu de dépôt permanent serait complémentaire à celui de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de l'île représentent plus de 25 % de la population de la MRC, ce projet permettrait un meilleur service aux citoyens où la densité élevée de citoyens géographiquement est plus éloignée de l'écocentre;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Pincourt d'aménager une partie de la cour des Travaux publics et d'y implanter un lieu de dépôt permanent de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'échéancier prévu qui est d'implanter le dépôt pour l'automne 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011 et son Plan d'action 2011-2015, soit la récupération et le recyclage de 60 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014 d'octroyer un mandat à une firme privée pour évaluer les coûts d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la firme *exp* a été choisie pour réaliser ce mandat et qu'en date du 13 mai 2014, la firme nous a remis une étude préliminaire des coûts probables de construction pour l'aménagement d'un lieu de dépôt à Pincourt;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des coûts présentés dans cette étude préliminaire exclut les frais d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera prélevé à même le fonds environnement;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-13

Il est proposé par monsieur **Jean-Yves Poirier**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **de mandater** le directeur général à négocier avec l'administration de la ville de Pincourt le contrat de location du terrain et de certains équipements, **de recommander** au conseil d'octroyer un mandat à la firme *exp* pour la préparation et la rédaction des plans et devis pour l'aménagement d'un dépôt de matières résiduelles à l'île Perrot pour un montant maximal de quinze-mille dollars (15 000 \$), en fonction de l'option des travaux choisis.

Proposition adoptée.

11.2.2. PARTENARIAT AVEC LE « CARREFOUR DE L'ESPOIR » POUR LE RÉEMPLOI : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-03-091 de la municipalité de Saint-Zotique à l'effet que « l'Écocentre de Vaudreuil-Soulanges pourrait offrir les meubles en bon état à des organismes afin de leur procurer une seconde vie tout en aidant les personnes démunies »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-04-93 de la municipalité de Pointe-Fortune d'une demande à la MRC pour le recyclage des meubles usagés;

CONSIDÉRANT l'organisme *Carrefour de l'Espoir* qui offre le service de collecte de meubles usagés et possède l'infrastructure pour l'entreposage des matières dédiées au réemploi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet-pilote contribuera à atteindre l'objectif de sept-cents (700) kilogrammes par habitant pour la quantité de matières résiduelles éliminées pour 2015 (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011 et son Plan d'action 2011-2015) et par le fait même, d'accroître la part des redevances à l'élimination versées aux municipalités par le gouvernement du Québec sous forme de subventions en fonction de leur performance par rapport aux autres municipalités québécoises;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014 de convenir d'une entente avec l'organisme *Carrefour de l'Espoir* et de permettre la redistribution de meubles usagés ayant une valeur de réemploi;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 14-05-14-14

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **de mandater** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de convenir d'un partenariat avec l'organisme *Carrefour de l'Espoir* qui permettrait la redistribution de meubles usagés sur le territoire.

Proposition adoptée.

11.2.3. PROJET PILOTE – FOURNITURE DE CONTENEUR ET SERVICE DE COLLECTE DE CARTON AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT la demande datée du 28 avril 2014 du centre d'action bénévole *L'Actuel* afin de se prévaloir de la fourniture d'un conteneur et du service de collecte et de valorisation du carton au lieu de l'organisme situé au 88, rue Adèle à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la décision des élus d'offrir aux municipalités ainsi qu'aux organismes à but non lucratif (OBNL) la possibilité de faire des demandes de dépôt de matières à l'Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *L'Actuel* se prévaut régulièrement du service de dépôt de carton, mais que l'Écocentre de la MRC ne peut accepter qu'une partie de la quantité de carton générée par l'organisme étant donné la capacité de l'Écocentre de recevoir cette matière qui est limitée à deux (2) conteneurs de huit (8) vg3;

CONSIDÉRANT QUE les besoins actuels de l'organisme *L'Actuel* en fourniture et levée de conteneur sont :

- d'un (1) conteneur de huit (8) vg3;
- du service de collecte de carton 1 à 2 fois/semaine;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pilote contribuera à l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011 et son Plan d'action 2011-2015;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014 de faire un projet pilote et de fournir un conteneur et le service de collecte de carton à *L'Actuel* selon la fréquence établie;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 454 02 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-15

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à offrir au centre d'action bénévole *L'Actuel* la fourniture d'un (1) conteneur et le service de collecte selon la fréquence établie, et ce, à compter du mois de mai 2014 jusqu'au 31 mars 2015.

Proposition adoptée.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

11.3.1. CONSEIL QUÉBÉCOIS SUR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (CQEEE) : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'AGRILE DU FRÊNE

CONSIDÉRANT la Politique de l'arbre et des boisés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et l'orientation 2.4, mesure 2.4.4 intitulée « ACTION : Former les inspecteurs, les employés des T.P., les pépiniéristes afin qu'ils puissent reconnaître les espèces exotiques envahissantes (ex. agrile) et qu'ils connaissent les moyens d'y remédier »;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure devra être mise en place entre 2013 et 2015;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-04-09-05 du conseil d'administration qui a mandaté la MRC pour qu'elle soit l'agente de transmission des informations entre les différents organismes et partenaires afin de transmettre les outils de développement ou de communication préparés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE);

CONSIDÉRANT la demande de financement datée du 26 avril 2014 de la présidente de l'organisme du CQEEE pour un montant de deux-mille-cinq-cents dollars (2 500 \$) pour réaliser le développement d'un outil de cartographie des frênes privés sur leur site Internet <http://agrile.cqeee.org/>;

CONSIDÉRANT QUE cet outil géoréférenciel permettra de faire l'inventaire des frênes du domaine privé et qu'il permettra aux municipalités ainsi qu'à la MRC d'évaluer la population de frênes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces données pourront être extraites par le Service de géomatique de la MRC et être transmises aux municipalités en vue d'un plan d'action éventuel sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Table en environnement du 29 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 450 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-16

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de financer le Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) pour un montant de deux-mille-cinq-cents dollars (2 500 \$).

Proposition adoptée.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES COTEAUX – RÈGLEMENT NUMÉRO 186

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 186 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 19 afin de permettre l'usage multifamilial dans la zone H-2-111;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 186 de la municipalité des Coteaux indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-17

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 186 de la municipalité des Coteaux.

Proposition adoptée.

12.1.1.2. VILLE DE L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENT NUMÉRO 580-25

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 580-25 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 580 afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-38 afin de permettre de nouveaux usages;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 580-25 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

CA 14-05-14-18

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 580-25 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

**12.1.1.3. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – RÈGLEMENTS
NUMÉROS 437-26 ET 440-7**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-26 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 relativement au stationnement et à l'entreposage des équipements récréatifs;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 440-7 a pour objet la modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 440 relativement au certificat d'occupation pour résidence pour personnes âgées ou retraitées;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 437-26 et 440-7 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-19

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 437-26 et 440-7 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

12.1.1.4. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE – RÈGLEMENT NUMÉRO 535-1

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 535-1 a pour objet la modification du Règlement relatif aux PIIA numéro 535 afin d'assurer sa concordance au plan d'urbanisme concernant le pôle commercial du Carrefour 20/20;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 535-1 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-20

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 535-1 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

**12.1.1.5. VILLE DE VAUDREUIL-DORION – RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-
190, 1275-206, 1275-208 ET 1678**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-190 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les normes des zones C3-219 et C3-226 en ce qui a trait aux usages autorisés et à la hauteur des constructions;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-206 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés, de réduire l'espace qui doit être laissé libre entre les constructions et les lignes de rues et de terrain, de régir l'architecture, le mode de groupement et les matériaux de revêtement des constructions, ainsi que de régir la hauteur et l'implantation des clôtures et des haies dans les zones H3-631 et H3-657;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-208 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de réduire le ratio minimal de cases de



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

stationnement pour les usages commerciaux, d'augmenter la largeur minimale des cases de stationnement et de régir l'implantation des clôtures contrôlant l'accès aux piscines;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1678 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que tous les travaux connexes du projet « Place 20-30-40 » phase 11B;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-190, 1275-206, 1275-208 et 1678 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 14-05-14-21

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les certificats de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-190, 1275-206, 1275-208 et 1678 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

13. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres que les travaux pour la gouvernance en transport dans la région de Montréal avancent positivement. Le rapport sera déposé en juin ou juillet.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

15.1. DEMANDE DE MODIFICATION À LA LÉGISLATION MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE : DEMANDE D'APPUI

CA 14-05-14-22

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu **d'appuyer** la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa demande de modification à la législation municipale auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général informe les membres qu'il a suggéré la nomination de la directrice du greffe et du contentieux sur un comité de travail concernant les avis publics et les avis signifiés de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ).

16. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



**Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 14-05-14-23

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu
que la séance soit levée à 14 h 11.

Proposition adoptée.



JEAN A. LALONDE
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier